



L'Église Unie
du Canada
Conseil général

CG45 HF02 Politique répondant à une variété de changements dans les communautés de foi pour l'été 2025

Date réelle du document: août 9, 2025

Source : St. Paul's United Church, Oakville (Ontario)

1. Quel est l'enjeu? Pourquoi cet enjeu est-il important?

Dans le cycle de vie d'une communauté de foi, le changement est naturel et peut prendre diverses formes, notamment la relocalisation, la réorganisation, la réforme (tous ces termes figurent dans le Manuel en tant que descripteurs des changements au cours de la vie d'une paroisse, sous G.1.3), la migration, la fusion et d'autres formes. Une politique plus complète concernant les changements dans les communautés de foi est nécessaire. La politique actuelle est restrictive pour les personnes qui dirigent les communautés de foi dans un contexte de changement. Tenter de faire entrer ces changements dans le moule de la politique de fusion n'aide en rien. La politique doit reconnaître l'aspect pratique du ministère. Plutôt que de limiter les communautés de foi à une politique écrite pour la dissolution et les fusions, les communautés de foi doivent être en mesure d'envisager l'utilisation de la propriété au-delà de ces aspects.

2. Quelle est la situation actuelle?

La section G.1.3 du Manuel mentionne quatre changements possibles au cours de la vie d'une congrégation, à savoir : 1) fusionner, 2) devenir une charge pastorale comprenant un seul lieu de culte, faire partie d'une charge pastorale comprenant plusieurs lieux de culte ou

faire partie d'une différente charge pastorale comprenant plusieurs lieux de culte, 3) se relocaliser et 4) mettre fin à son ministère. Actuellement, le manuel ne contient qu'une politique de fusion (G.1.4) et de fin de vie (G.1.5) des paroisses. Il n'y a pas de description ou de politique pour la réorganisation ou la relocalisation. Les communautés de foi doivent être en mesure d'envisager l'utilisation de la propriété au-delà de la fusion et de la fin de vie.

3. Quelle est la recommandation?

La politique doit reconnaître l'aspect pratique du ministère (1). Il serait utile à la vie des communautés de foi d'explorer la théologie pratique actuellement à l'œuvre dans l'Église en ce qui concerne le changement et l'évolution dans les communautés de foi. Une recommandation pourrait être d'ajouter des éléments à la section G.1.3, par exemple, e) migrations, f) fusions, g) autres changements, en consultation avec le Conseil régional, mais cela pourrait créer un besoin d'ajouter continuellement des éléments. Une autre recommandation, plus efficace, consisterait à supprimer les sections G.1.4 et G.1.5 et à créer un manuel qui inclurait des procédures pour tous les différents changements susceptibles de se produire au cours de la vie d'une paroisse. Cela permettrait d'élargir, et non de limiter, les différentes façons dont une congrégation pourrait envisager son avenir.

4. Renseignements généraux :

De nombreuses communautés de foi sont en processus de discernement et réfléchissent à la manière dont elles exercent leur ministère dans leur milieu. Elles explorent les moyens d'être plus efficaces dans leurs communautés et de trouver de nouvelles voies vers la durabilité. Elles prennent des décisions audacieuses et osent prendre des risques. Elles imaginent l'Église sous un nouveau jour. La politique actuelle est potentiellement restrictive et pourrait empêcher les communautés de foi d'agir selon les priorités de leur communauté et de leur contexte. La politique doit refléter le travail en cours au sein de l'Église. Les communautés de foi sortent des sentiers battus, mais la politique actuelle ne soutient pas les différentes façons dont une communauté de foi peut changer.

5. Comment cette proposition nous aide-t-elle à respecter les engagements de notre

Église en matière d'équité?

Cette proposition ne s'applique pas aux engagements de l'Église en matière d'équité.

Pour l'instance transmettant cette proposition au Conseil général

Veillez sélectionner l'option appropriée et fournir les principaux points de discussion concernant les enjeux transmis au Conseil général :

- En accord
- En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- En désaccord, avec transmission de la proposition au Conseil général

Si vous avez des questions concernant cette proposition, veuillez les transmettre à

GCinfo@united-church.ca

Références

1. **La théologie pratique** est une discipline universitaire qui examine les pratiques religieuses et réfléchit sur celles-ci afin de comprendre la théologie mise en œuvre dans ces pratiques et d'examiner comment la théorie et les pratiques théologiques peuvent être mieux alignées, modifiées ou améliorées. La théologie pratique cherche souvent à combler le fossé perçu entre la dogmatique ou la théologie en tant que discipline universitaire, d'une part, et la vie et la pratique de l'Église, d'autre part. *Définition de Wikipédia

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Horseshoe Falls Regional Council](#)